



Le Bulletin Majellois

Municipalité de la paroisse de Saint-Gérard-Majella

Bureau municipal

444, rang Saint-Antoine
Saint-Gérard-Majella

Directrice générale et greffière-trésorière
Manon Blanchette

Téléphone : 450-789-5777

Télécopieur : 450-789-0065

Heures d'ouverture :

Lundi 8h à 16h

Mardi 8h à 16h

Mercredi 9h à 17h

Courriel : direction@saintgerardmajella.ca

Site web : www.saintgerardmajella.ca



Contrôle animalier : SPAD Drumondville

1-855-472-5700

Service d'incendie : Régie d'incendie Pierreville Saint-François

450-568-2171

MRC Pierre-de-Saurel :

450-743-2703

URGENCE POMPIER, POLICE, AMBULANCE : 911

La Bouquinerie : La bibliothèque est ouverte sur les heures d'ouverture du bureau, et les lundis soirs de séance du conseil jusqu'à 18h30.

BUDGET 2024

<i>REVENUS</i>	
Taxes générales	508 454.00 \$
Services municipaux	136 523.00 \$
Autres revenus	4 290.00 \$
Hygiène du milieu	420.00 \$
Loisirs et culture	2 250.00 \$
Services rendus	7 498.00 \$
Imposition des droits	5 800.00 \$
Intérêts et autres	2 250.00 \$
Revenus de transferts	161 294.00 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	828 779.00 \$

<i>DÉPENSES</i>	
Conseil	39 985.00 \$
Administration	228 974.00 \$
Élections	7 000.00 \$
Évaluations	100.00 \$
Autres	12 112.00 \$
Sécurité publique	92 177.00 \$
Voirie	61 975.00 \$
Entretien municipal	54 215.00 \$
Éclairage des rues	2 000.00 \$
Eau potable	78 907.00 \$
Hygiène du milieu	120 019.00 \$
Urbanisme	35 120.00 \$
Salle communautaire	1 500.00 \$
Parc et terrain de jeu	15 575.00 \$
Financement	37 120.00 \$
Affectation	42 000.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	828 779.00 \$

Programme triennal d'immobilisations

2024

Aqueduc : 50 000 \$
Voirie : 25 000 \$

2025

Aqueduc : 50 000 \$
Voirie : 100 000 \$

2026

Aqueduc : 50 000 \$
Voirie : 100 000 \$

**Règlement numéro 223-2023 établissant le taux de taxe générale,
des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2024**

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe foncière générale au taux de **0.3702** par 100 \$ d'évaluation imposable, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

TAXES DE SECTEUR - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 184-2016

Il est par le présent règlement imposé et sera prélevé sur toutes les unités assujetties faisant objet du règlement d'emprunt 184-2016 relatif à la mise aux normes des installations septiques un montant établi selon l'endettement relatif à la dette de chacun.

COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Aux fins de financer le service pour la cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et la cueillette, transport tri et traitement des matières recyclables pour l'année 2024, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après.

- ✓ **215,00 \$** par unité d'occupation permanente

En sus de toute taxe ou compensation décrétée par le présent règlement, il est par le présent règlement imposé au propriétaire d'un immeuble desservi un tarif par unité d'occupation, pour chaque bac en excédant du premier, destiné aux matières résiduelles utilisé par le propriétaire ou l'occupant de l'unité d'occupation.

- ✓ **140 \$** autocollant vendu du 1er janvier au 31 décembre 2024

Chaque bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles doit, pour être vidangé, être identifié par un autocollant délivré par la municipalité attestant du paiement du tarif décrété par le présent article. L'autocollant doit être apposé sur la face du bac orientée vers la voie publique (côté opposé aux poignées).

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité et/ou chaque immeuble desservi par le service, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire tel qu'établi ci-après :

- ✓ **175 \$** par unité desservie

Le tarif de base inclut une consommation de **20 000** gallons ou de **90.909** mètres cubes par unité.

De plus, chaque **mètre cube** d'eau supplémentaire consommé sera au coût de **1,15 \$** et chaque **1000** gallons sera au coût de **5,20 \$**. L'eau au compteur consommée en 2023 sera facturée sur le compte de taxes 2024.

Le tarif de base pour un compteur inactif ou inutilisé est fixé à **75,00 \$** par compteur.

Des frais d'administration de **50,00 \$** par unité desservie seront facturés pour tout immeuble desservi hors du territoire de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

TAXES SPÉCIALES – ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Tout compte provenant de la MRC de Pierre-De Saurel résultant de l'entretien ou de l'aménagement des cours d'eau sera réparti sur les biens-fonds des contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau visé, par unité d'évaluation, au prorata de leur superficie contributive mentionnée dans la facturation de la MRC et sera

recouvrable par une taxe spéciale appelée « cours d'eau » conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Il en sera de même des indemnités, dommages et intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent article.

La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à préparer un rôle de perception spécial et à transmettre un compte de taxes aux propriétaires concernés lorsqu'elle doit répartir le paiement de cette contribution à la MRC de Pierre-De Saurel.

TARIFS POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DÉROGATIONS MINEURES

Des frais de **100 \$** sont exigés pour l'ouverture du dossier et l'étude préalable de toute demande relative à l'occupation du domaine public, et ce, en vertu du règlement 190-2016.

Des frais de **300 \$** sont exigés pour toute demande de dérogations mineures.

TARIFS ET PRIX IMPOSÉS POUR SERVICES SPÉCIAUX AUX TRAVAUX PUBLICS

- ✓ Ouverture et fermeture de l'eau : **20 \$**

Ce tarif peut comprendre la fermeture et l'ouverture de l'eau si les deux opérations sont réalisées dans la même journée. Sinon, deux frais seront facturés.

- ✓ Pour l'installation d'un nouveau compteur (nouvelle résidence) :
- ✓ La facturation sera égale au prix du fournisseur plus les frais d'installation.
- ✓ Raccordement d'aqueduc :

Les travaux de raccordement entre la ligne de propriété publique et la conduite principale d'aqueduc sont effectués par la municipalité.

Coût des raccordements :

Lorsqu'il n'y a aucun service existant d'aqueduc entre la conduite principale (publique) et la ligne de propriété, les frais de raccordement sont d'un maximum de **1 500 \$**.

ACTIVITÉ DE CABANE À SUCRE

Encore une fois cette année, un dîner gourmand de cabane à sucre aura lieu le dimanche 17 mars 2024, 11h30 à l'Érablière Durocher, située au 399, route 122.

Le coût est de 20 \$ par adulte et gratuit pour les enfants de moins de 18 ans pour les résidents de la Municipalité.

Non-résidents admissibles au tarif régulier suivants (taxes incluses):

2 à 4 ans : 12.50\$

5 à 11 ans : 20.00\$

12 ans et + : 50.00\$

Inscription et paiement au plus tard le 4 mars au bureau municipal ou par courriel à direction@saintgerardmajella.ca

Venez fêter avec nous!



OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ

La Municipalité de Saint-Gérard Majella

Recherche des animateurs / animatrices pour le camp de jour 2024

Principales responsabilités

- ◆ Planifier et assurer la tenue des activités,
- ◆ Veiller au bon déroulement du camp,
- ◆ S'assurer de la sécurité et que les règles du camp soit respectées en tout temps,
- ◆ Régler les conflits et informer les parents et le responsable,
- ◆ Administrer les premiers soins, s'il y a lieu.

Qualifications

- ◆ Personne responsable et autonome qui sait faire preuve d'autorité,
- ◆ Excellente capacité d'adaptation,
- ◆ Créativité et dynamisme,
- ◆ Bonne communication et facilité à travailler en équipe,
- ◆ Études dans un domaine connexe (un atout).

Conditions de travail

- ◆ Poste saisonnier
- ◆ Salaire selon expérience
- ◆ Formation de premiers soins fournie

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le vendredi 29 mars 2024 au bureau municipal au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella (450) 789-5777, ou par courriel à direction@saintgerardmajella.ca



OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ

La Municipalité de Saint-Gérard Majella

Recherche un coordonnateur / coordonnatrice pour le camp de jour 2024

Principales responsabilités

- ◆ Planifier et organiser le programme d'activités,
- ◆ Préparer et animer les réunions du personnel,
- ◆ Superviser les activités d'animation,
- ◆ Être responsable du matériel et des clés dont il dispose,
- ◆ S'assurer d'une bonne discipline tant du personnel que des participants,
- ◆ Agir comme modèle auprès des animateurs et les motiver,
- ◆ Aider les animateurs à gérer les enfants qui ont des besoins particuliers,
- ◆ Évaluer les besoins en terme de jeux, matériel et équipement en fonction du budget accordé,
- ◆ Préparer les rapports d'accidents et les remettre sans délai à la directrice générale,
- ◆ S'assurer que les présences soient prises quotidiennement et remettre la liste à la directrice générale à chaque semaine,
- ◆ S'assurer de la sécurité et que les règles du camp soit respectées en tout temps,
- ◆ Régler les conflits et informer les parents et le responsable,
- ◆ Administrer les premiers soins, s'il y a lieu.

Qualifications

- ◆ Personne responsable et autonome qui sait faire preuve d'autorité,
- ◆ Excellente capacité d'adaptation,
- ◆ Créativité et dynamisme,
- ◆ Bonne communication et facilité à travailler en équipe,
- ◆ Études dans un domaine connexe (un atout).

Conditions de travail

- ◆ Poste saisonnier
- ◆ Salaire selon expérience
- ◆ Formation de premiers soins fournie

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le vendredi 29 mars 2024 au bureau municipal au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella (450) 789-5777, ou par courriel à direction@saintgerardmajella.ca

CALENDRIER


DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

JANVIER À DÉCEMBRE 2024

V I V
A N T
I C I

SAINT-GÉRARD-MAJELLA

MRC 
DE Pierre-De Saurel

Suivez-nous sur 
mrcpierredesaurel.com



JANVIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

FÉVRIER 2024

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

MAI 2024

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

MARS 2024

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2024

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET 2024

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3   	4	5	6
7	8	9	10  	11	12	13
14	15	16	17  	18	19	20
21	22	23	24  	25	26	27
28	29	30	31  			

OCTOBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
		1	2  	3	4	5
6	7	8	9   	10	11	12
13	14	15	16   	17	18	19
20	21	22	23  	24	25	26
27	28	29	30   	31		

AOÛT 2024

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7   	8	9	10
11	12	13	14  	15	16	17
18	19	20	21  	22	23	24
25	26	27	28  	29	30	31

NOVEMBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6  	7	8	9
10	11	12	13   	14	15	16
17	18	19	20  	21	22	23
24	25	26	27  	28	29	30

SEPTEMBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4   	5	6	7
8	9	10	11  	12	13	14
15	16	17	18  	19	20	21
22	23	24	25  	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE 2024

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4 	5	6	7
8	9	10	11 	12	13	14
15	16	17	18 	19	20	21
22	23	24	25	26  	27	28
29	30	31				

LÉGENDE DES COLLECTES



Bac à déchets



Bac de matières organiques



Bac de matières recyclables



Encombrants



Sapin de Noël



Branches
(attachées en paquets)



Résidus verts
(déposés dans des sacs en papier ou en plastique orange ou transparent)

ÉCOCENTRE

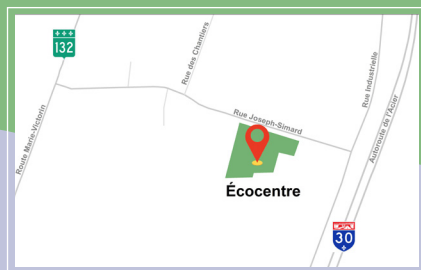
3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy
Sortie 135 de l'autoroute 30 (chemin du Golf)
Tél. : 450 908-0784 | 450 743-2703

Horaire d'été se termine le 26 novembre 2023

**Horaire hivernal (29 novembre 2023 au 30 mars 2024) :
jeudi au samedi, 9 h à 16 h**

**Horaire d'été (3 avril 2024 au 1^{er} décembre 2024) :
mercredi au dimanche, 9 h à 16 h 15**

Service gratuit offert aux résidents de la MRC
de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve
de résidence (permis de conduire).



ENCOMBRANTS RÉCUPÉRÉS EN BORDURE DE RUE

SELON LE CALENDRIER DES COLLECTES

- ✓ **MATIÈRES ACCEPTÉES** : meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.
- ✗ **MATIÈRES REFUSÉES** : matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.
- ! Les encombrants ne sont pas triés et sont envoyés directement à l'enfouissement. Les objets en bon état doivent donc être apportés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy.

*Les gros électroménagers résidentiels contenant des halocarbures peuvent être collectés sur demande en contactant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.

♻️ 100 %

MATIÈRES ACCEPTÉES

**RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION
ET DE DÉMOLITION** : gypse, briques, béton, bois, bardeaux
d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES :
contenants, emballages et imprimés, en carton, papier,
métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX :
huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane,
néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon,
terre, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES :
téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo,
cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin
de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis,
toiles, polystyrène, etc.

Le tri des matières est obligatoire sur place.

*L'usage des bacs roulants est interdit à l'écocentre,
et ce, même pour faciliter le transport des matières.*

*Aucune matière provenant d'entreprises commerciales
n'est acceptée.*



RECYCLEZ VOS CAPSULES NESPRESSO

Conservez vos capsules dans
un sac et apportez-les aux points
de dépôts officiels :

Recyclo-Centre
(165, av. de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy)

L'Écocentre régional Pierre-De Saurel
(3145 Rue Joseph Simard, Sorel-Tracy)

OUTIL DE TRI

Consultez le site mrcpierredesaurel.com
pour accéder à un outil de tri et une alerte-collecte.

Suivez-nous sur 

Pour plus de renseignements :
450 743-2703 ou mrcpierredesaurel.com

MRC
DE Pierre-De Saurel